



## **Déclaration commune sur la hausse du prix du gaz Le bouclier tarifaire, première étape nécessaire, mais à prolonger et à approfondir**

Les représentants des organisations nationales représentatives des locataires et les représentants des organismes d'Hlm saluent la décision du gouvernement d'établir un « bouclier tarifaire » des prix du gaz naturel au bénéfice des locataires Hlm, dans le contexte actuel d'une augmentation très nette de ces tarifs depuis plusieurs mois.

Ce « bouclier tarifaire », établi jusqu'au 30 juin 2022 consiste en une prise en charge financière par les pouvoirs publics d'une partie de l'augmentation du coût du kilowattheure, permettant de limiter la hausse subie par les locataires Hlm.

Les représentants des organisations nationales représentatives des locataires et les représentants USH et des Fédérations nationales des organismes Hlm établissent une déclaration commune comportant 8 points :

❶ Le mouvement Hlm s'organise pour une application optimisée et volontariste du décret sur le tarif réglementé, par :

- Un ajustement immédiat sur la base du tarif réglementé,
- L'application rétroactive du tarif réglementé pour les provisions pour charges appliquées depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021
- L'information des locataires et la recherche de solutions d'accompagnement individuel pour les ménages en difficultés.

❷ L'Union sociale par l'habitat établit un cadrage juridique et technique qui permettra aux organismes Hlm et aux représentants des locataires de disposer d'une information concrète sur la mise en œuvre des mesures gouvernementales.

❸ Afin que les associations de locataires puissent accompagner au mieux leurs élus administrateurs sur le terrain, l'Union sociale pour l'habitat et les Fédérations

encouragent les organismes Hlm à présenter à l'occasion de leurs conseils d'administration des éléments constitutifs des prix du gaz.

④ Malgré le bouclier tarifaire, la hausse du prix de l'énergie, engagée depuis plusieurs mois et aggravée par les conséquences de la guerre en Ukraine, reste une réalité qui va impacter durablement le pouvoir d'achat des ménages. Aussi le dispositif du "bouclier tarifaire » peut et doit être amplifié par des mesures complémentaires :

- L'extension de son application jusqu'à la fin de l'année 2022 ;
- La modération, voire la suppression, de la taxe intérieure de consommation du gaz naturel (TICGN) ;
- La revalorisation du « forfait charges » des aides personnelles au logement, afin de tenir compte de la réalité de l'évolution des coûts de l'énergie ;
- L'abaissement du seuil d'éligibilité au Chèque énergie, la revalorisation de son montant à hauteur de 200 euros et son éligibilité aux locataires Hlm pour régler leurs charges.

⑤ Les signataires demandent aux pouvoirs publics d'exercer une vigilance extrême sur les autres modes de chauffage que le gaz, dont les prix ont déjà commencé à augmenter, impactés de manière directe ou indirecte par la guerre en Ukraine et de prendre des mesures pérennes de stabilisation de ces prix.

⑥ Les signataires appellent à une accélération et à un renforcement du financement du plan de rénovation énergétique globale afin d'améliorer durablement la situation des ménages face aux dépenses énergétiques.

⑦ Les organismes Hlm s'engagent à travailler avec leurs partenaires volontaires à la sensibilisation des locataires aux gestes à adopter afin de réduire leur consommation d'énergie.

⑧ Afin que l'urgence et l'importance de la situation puissent être relayées au plus haut niveau de l'Etat et que leurs propositions puissent être retenues, le Mouvement Hlm et les représentants des locataires sollicitent un entretien avec la ministre en charge du logement.

Fait à Paris, le 7 avril 2022

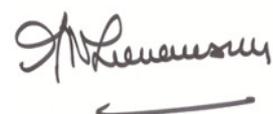
Emmanuelle Cosse,  
Présidente de l'Union Sociale pour l'Habitat

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Cosse', written in a cursive style.

Valérie Fournier,  
Présidente de la Fédération nationale des Entreprises Sociales pour l'Habitat



Marie-Noëlle Lienemann,  
Présidente de la Fédération nationale des Coopératives Hlm



Marcel Rogemont,  
Président de la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat



Jean-Luc Vidon, Président de la Fédération nationale des Associations régionales Hlm



David Rousset,  
Secrétaire général de l'Association Force Ouvrière Consommation



Michel Fréchet,  
Président de la Confédération Générale du Logement

Handwritten signature of Michel Fréchet in black ink, featuring a large, stylized initial 'M' and 'F'.

Eddie Jacquemart,  
Président de la Confédération Nationale du Logement

Handwritten signature of Eddie Jacquemart in black ink, with a cursive style and a prominent vertical stroke at the end.

Romain Biessy,  
Secrétaire confédéral de la Confédération Syndicale des Familles

Handwritten signature of Romain Biessy in black ink, with a cursive style and a large initial 'B'.